



Possibilité d'obtenir un visa de travail depuis le pays origine

Par **Neea**, le **17/09/2009** à **13:29**

Bonjour,

J'ai un grand doute en ce moment, et j'ai besoin de vos conseils. Pour tous qui connaissent la démarche ou qui ont déjà la même expérience, n'hésitez pas à partager, SVP. Je suis étudiante qui restes en France avec APS (Autorisation Provisoire de Séjour). Mon APS valide jusqu'au 25 Sept 2009. Cette semaine, j'ai passé un entretien et on m'a dit que mon profil était intéressant mais le seul problème...ils auront peut-être un nouveau poste à la fin de l'année 2009 (ils ne sont pas très sûres). J'ai très peur de rester en France sans papier et je pense que c'est trop risqué. Si après le 25 sept, je retourne à mon pays et tout d'un coup, on me dit "oui" pour le poste, est-ce qu'il y a une possibilité pour moi d'obtenir un visa de travail et de retourner en France? Quelle demarché qui est la plus possible? de demander un changement de statut/demande une autorisation de travail si on vit en France sans papier ou le demander depuis mon pays?

Merci en avance pour vos réponses.
Cordialement.

Par **etrangers sans droit**, le **18/09/2009** à **18:56**

bonjour,

vos études s'arretent?
avez vous des compétences particulieres dans les métiers sous tension de votre région?
vous n'avez plus de motif pour rester autre que le travail? voyer le dernier article de mon blog article L313 11 et plus sur mon site
avez vous de la famille en france?
rester en france sans papier est un délit et amoindrit vos chances d'être régulariser

cordialement

Par **Neea**, le **19/09/2009** à **10:00**

Merci pour votre réponse et j'ai déjà lu qq articles, oui, mes études s'arrêtent, c'est pour ça j'ai demandé un APS à la préfecture et je ne veux pas prolonger mes séjours avec le statut étudiant vue mes amis le font mais à la fin, ça ne les aide pas non plus. Je n'ai pas de famille ici, alors le travail est la seule chose qui peut m'aider. Ce que je pense maintenant est de rentrer dans mon pays en attendant le résultat, si un employeur avec qui j'ai passé un entretien dit "oui", alors je vais demander un visa à l'ambassade de France dans mon pays, pensez-vous que c'est possible? La préfecture a dit que la demande de changement de statut sera encore possible si j'ai une réponse 1-2 semaines après la date limite de mon APS, que pensez vous? c'est pour ça, j'ai décidé de rentrer à mon pays 2 semaines après la date limite (ou cas ou j'ai une réponse positive).

Par **étrangers sans droit**, le **21/09/2009 à 09:48**

bonjour,

a la préfecture connaissez vous quelqu'un qui connaît votre situation. gardez son nom avec vous en cas de controle d'identité
d'un strict regard de la loi vous serez en situation irrégulière
gardez des copies de vos candidatures et votre réservation du billet de transport pour prouver votre intention de partir afin de faire voir que vous etes respectueuses des lois
etes vous au fait des procédures d'introduction d'un travailleur étranger pour vous et pour l'employeur ? cela peut représenter un atout pour vos candidatures afin de rassurer l'employeur